



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-NEUVIÈME SESSION

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CMP

#### POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le Président de la CMP)*

- [1] Le présent document n'a pas pour objet de reprendre les informations présentées en détail par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et les représentants des différents comités et groupes de réflexion dans d'autres documents de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP).
- [2] Les membres du Bureau de la CMP se sont réunis en présentiel à trois reprises en 2024 et à distance en septembre et en décembre de la même année (y compris lors de manifestations spéciales tenues par le Comité financier du Bureau, présidé par M<sup>me</sup> Gabrielle VIVIAN-SMITH [Australie]).
- [3] Dans le cadre de ses réunions, le Bureau a consacré plusieurs séances aux budgets et au financement de la CIPV. Nos débats relatifs au budget pour 2024 ont essentiellement porté sur les modalités de financement particulières du système e-Phyto. Toutefois, pour que nos travaux se déroulent comme prévu, il demeure indispensable que le financement permanent à long terme soit plus stable et plus prévisible. Dans ce contexte, le secrétariat est parvenu à faire en sorte que deux nouveaux fonds fiduciaires spéciaux soient créés. Le premier concerne les contributions annuelles destinées à financer le système e-Phyto, conformément au modèle convenu lors de la 18<sup>e</sup> session de la CMP (2024). Une fois que la majorité des parties contractantes auront effectué les paiements requis, le système pourra être financé à long terme et de manière stable. L'autre nouveau fonds fiduciaire est destiné aux contributions qui seront versées à l'appui du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA), ce qui permettra d'en faire progresser la mise en œuvre.
- [4] En ce qui concerne le système e-Phyto, celui-ci étant de plus en plus utilisé, on comprend qu'il est crucial de le maintenir en fonctionnement et d'en garantir la fiabilité. Cela passe notamment par un financement stable (les progrès susmentionnés étant importants), mais aussi par une gouvernance efficace. Le Bureau assure actuellement la gouvernance en ce qui concerne les décisions relatives au système e-Phyto, mais cette question sera réexaminée en 2025, l'une des options pour l'avenir étant la création d'un groupe chargé de la gouvernance du système.
- [5] À l'heure actuelle, plusieurs groupes de réflexion de la CMP sont actifs et mènent des travaux consacrés au changement climatique, à l'approche «Une seule santé», aux conteneurs maritimes, à la sécurité de l'aide alimentaire et à la recherche phytosanitaire mondiale. La mise en place de groupes de réflexion de ce type répond à plusieurs priorités et défis du moment. Chaque groupe est composé d'experts qui, tout au long de l'année, réalisent des avancées notables dans leurs domaines respectifs, conformément aux demandes et aux instructions de la CMP. Parmi les autres questions préoccupantes, il convient de citer l'apparition et la propagation continue d'organismes nuisibles, tels que ceux responsables de la fusariose du bananier, qui a des conséquences graves dans plusieurs régions.

- [6] Comme le montrent les rapports du Bureau et du Groupe de la planification stratégique, nous nous trouvons à mi-parcours du calendrier prévu pour le Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030). Par conséquent, il est opportun de commencer à envisager la prochaine phase de la planification stratégique. Celle-ci coïncide avec des échéances similaires prévues au titre du Cadre stratégique de la FAO. A la réunion du Groupe de la planification stratégique en 2024, certains débats ont porté sur le Cadre stratégique de la CIPV et des observations préliminaires, qui figurent dans le rapport du Groupe, ont été présentées. Au cours des prochaines années, les activités relatives à la planification et à la définition de l'orientation stratégique de la CIPV à partir de 2030 deviendront de plus en plus poussées et de plus en plus importantes. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que les préparatifs de la prochaine phase d'orientation stratégique occupent une place de plus en plus prépondérante au sein du Bureau et du Groupe de la planification stratégique.
- [7] La réunion du Groupe de la planification stratégique organisée en 2024 a été l'occasion d'évoquer un autre aspect lié à notre rôle principal, à savoir l'élaboration de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Les débats du Groupe sur la manière dont les activités de normalisation pourraient être amenées à évoluer concernent la réduction du temps nécessaire à l'élaboration et à l'adoption des NIMP, l'amélioration du processus et de l'efficacité de l'établissement des guides qui y sont associés, ainsi que des considérations sur les moyens de renforcer autant que possible l'accessibilité et l'utilité des NIMP en les rendant plus faciles à lire, à comprendre et à mettre en œuvre. S'agissant de ce dernier point, nous disposons d'un document de travail de la 19<sup>e</sup> session de la CMP sur ce thème, qui, lui aussi, a d'abord été examiné par le Groupe de la planification stratégique et le Bureau.
- [8] Il est à espérer que la mobilisation et les activités de promotion dynamiques menées dans le cadre de l'approche «Une seule santé» constitueront un volet essentiel de nos futures approches stratégiques. Depuis la réunion tenue par le Groupe de la planification stratégique en 2023, ainsi que les débats menés et les décisions prises lors de la 18<sup>e</sup> session de la CMP en 2024, les membres du Bureau et le secrétariat de la CIPV ont joué un rôle très actif dans le cadre de l'approche «Une seule santé» au cours des 12 derniers mois. Parmi ces activités, citons le discours d'ouverture et une séance consacrée à la santé des végétaux lors du 8<sup>e</sup> Congrès mondial «Une seule santé» en septembre, la séance tenue en marge de la 29<sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en octobre, la poursuite de la collaboration entre le secrétariat de la CIPV et le Coordonnateur «Une seule santé» de la FAO, les enquêtes menées actuellement sur la résistance aux antimicrobiens liée à l'utilisation de pesticides à base de produits phytopharmaceutiques, et la planification d'autres activités pour 2025 (y compris dans le cadre de la présente session de la CMP). D'autres activités sont prévues pour 2025, avec notamment la Journée internationale de la santé des végétaux, dont le thème sera le rôle de la santé végétale dans l'approche «Une seule santé». Étant donné que, à sa 18<sup>e</sup> session, la CMP a créé un groupe de réflexion consacré à l'approche «Une seule santé», nous bénéficierons de compétences de haut niveau et serons bien représentés tout au long de l'année.
- [9] Un autre domaine qui mériterait peut-être davantage d'attention concerne notre collaboration avec le secteur privé, notamment la prestation de services par des tiers (ou diversification des modes de prestation de services) et le rôle de celle-ci, l'établissement de partenariats public-privé, et l'intégration de représentants du secteur dans nos travaux lorsque la situation s'y prête. Certes, nous disposons à présent d'une NIMP sur le sujet, mais il semble que le recours à ce type d'approches varie fortement. Néanmoins, étant donné les fluctuations périodiques que connaissent les fonds publics destinés aux activités phytosanitaires parmi les différentes parties contractantes, ces approches peuvent souvent permettre de combler certaines lacunes concernant ces activités qui, sans cela, risqueraient de faciliter la propagation des organismes nuisibles. Le Bureau s'est également penché cette année sur l'importance des partenariats public-privé, dans un contexte marqué par des difficultés telles que la fusariose du bananier (race tropicale 4), et je pense qu'il continuera à s'y intéresser. Il est prévu que soit publié sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>1</sup> un exemple illustrant l'une de ces approches, adoptée avec succès en Afrique du Sud en ce qui concerne les mouches des fruits.

---

<sup>1</sup> PPI: <https://www.ippc.int/fr/>.

- [10] Toujours à propos du rôle du secteur privé, j'ai eu la chance, en tant que membre du Bureau, de participer aux travaux du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes. Les évolutions importantes et les améliorations systémiques qui pourraient être apportées s'agissant de limiter la propagation des organismes nuisibles par cette voie se concrétisent beaucoup plus rapidement que je ne le prévoyais. Il ne fait aucun doute que ce résultat est le fruit des efforts notables que nous avons déployés pour intégrer les associations du secteur au Groupe de réflexion, ainsi que de leur participation manifeste et fructueuse à ces travaux. Je tiens tout particulièrement à mettre en avant les activités connexes menées actuellement dans les domaines de la conception des conteneurs et de la responsabilité du dépositaire, deux initiatives dirigées par des groupes du secteur.
- [11] En ce qui concerne le secrétariat de la CIPV, M. Oussama EL-LISSY a quitté ses fonctions de secrétaire en 2024. Au cours de son mandat, il est parvenu à obtenir de nombreux résultats importants et à réaliser des progrès considérables, ainsi qu'à atteindre des objectifs impressionnants, dans un laps de temps relativement court. Je ne remercierai jamais assez M. EL-LISSY pour ses initiatives, ses efforts et son efficacité. Je souhaite également annoncer le départ à la retraite récent d'autres membres du personnel, dont le rôle a été déterminant et efficace, à savoir: M. Arop DENG et M. John GILMORE. Grâce à leurs nombreux efforts et réalisations, M. DENG et M. GILMORE ont tous deux contribué de manière décisive à l'élaboration et à la mise en œuvre du PPA. M. DENG a en outre exercé avec brio les fonctions de responsable du secrétariat par intérim après le départ à la retraite de M. EL-LISSY. Mes remerciements s'adressent également à M. Avetik NERSISYAN et à M<sup>me</sup> Sarah BRUNEL, qui ont assuré très efficacement cette fonction à tour de rôle. Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à M<sup>me</sup> Beth BECHDOL, Directrice générale adjointe de la FAO, et à M. Don SYME, Conseiller principal de M<sup>me</sup> BECHDOL, qui ont dirigé et supervisé le secrétariat de la CIPV pendant la période de transition entre le départ de M. EL-LISSY et la nomination d'un nouveau secrétaire.
- [12] S'agissant de la collaboration de la CIPV avec la FAO ou de manière plus générale, la Directrice générale adjointe a participé à la réunion d'octobre du Bureau et a formulé plusieurs observations et avis précieux. Ceux-ci portaient notamment sur la nécessité que les activités relatives à l'approche «Une seule santé» soient en accord avec le travail de la FAO et d'autres organes, l'importance de la solution e-Phyto, la mise en œuvre du PPA et les moyens de mettre davantage en avant la question du changement climatique du point de vue de l'alimentation et de l'agriculture lors de la 30<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en 2025.
- [13] Il est prévu que plusieurs membres actuels du Bureau se retirent immédiatement après la 19<sup>e</sup> session de la CMP. Je leur adresse mes remerciements pour leurs efforts soutenus et leur expertise, tout en souhaitant chaleureusement la bienvenue à tous les nouveaux membres du Bureau.
- [14] Enfin, à l'issue de la réunion de la CMP qui se déroule cette semaine, notre nouveau Président, M. Samuel BISHOP (Royaume-Uni), prendra ses fonctions à la tête de la CMP. La CMP et l'ensemble de la communauté de la CIPV bénéficieront de ses compétences et je suis tout aussi convaincu que chacun d'entre nous s'efforcera d'assister M. BISHOP dans ses fonctions. Si plusieurs défis nous attendent au cours des deux prochaines années, comme toujours, nous pourrions compter sur les qualités manifestes de dirigeant et d'expert de M. BISHOP en tant que Président de la CMP.
- [15] Il convient d'indiquer que le présent rapport a été établi presque trois mois avant les réunions de la CMP et ne peut donc rendre compte de faits nouveaux imprévus liés à la santé des végétaux qui pourraient être observables en mars 2025.

## Recommandation

- [16] La CMP est invitée à:
- 1) *prendre note* du rapport présenté par le Président de la CMP.